

L'indice d'éloignement

Afin de permettre de caractériser l'éloignement d'un établissement, la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (Depp) du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a

Comment est-il construit et sur quelles données ?

À l'aide d'une technique statistique avancée (Analyse en Composantes Principales), l'indice d'éloignement synthétise trois familles d'indicateurs corrélés avec l'éloignement de l'établissement :

- Profil de l'élève :

- o La durée moyenne du trajet routier parcourue par les élèves pour se rendre à l'établissement de scolarisation ;
- o La part d'élèves résidant dans une commune rurale éloignée ou périphérique pour le collège et dans une commune rurale éloignée pour le lycée.

- Offre de formation proposée autour de l'établissement :

- o Pour le collège,
 - Les distances à la formation de 2nde générale et technologique, à la formation de 2nde professionnelle et au CFA le plus proche ;
 - Les distances à la Segpa, aux dispositifs Ulis et UPE2A, à la section linguistique les plus proches.
- o Pour le lycée,

Quelles sont les valeurs possibles ?

L'indice d'éloignement prend des valeurs quantitatives continues. Il est d'autant plus élevé que l'établissement scolaire est éloigné. Une transposition linéaire est réalisée de façon à placer la médiane de l'indice à 100. Une valeur plus faible de l'indice correspond donc à une situation d'éloignement moins marquée que la moyenne. Inversement, une valeur plus élevée correspond à une situation d'éloignement plus marquée que la moyenne.

Concernant les collèges dans l'ensemble du territoire français, à la rentrée scolaire 2022 les valeurs de l'indice sont centrées autour de 102 et comprises entre 91,3 dans un collège de Seine-Saint-Denis et 254,4 en Guyane (la valeur maximale s'établit à 191,7

développé en 2019 un « indice synthétique d'éloignement » pour les collèges publics et privés sous contrat de France puis en 2022 pour les lycées.

- La densité de lycées publics et privés sous contrat dans un rayon de 6 minutes par la route ;
- La distance au 4^{ème} lycée le plus proche ;
- Les distances par rapport à certaines formations de niveau lycée (notamment les spécialités « Arts », « STI2D », « Services aux personnes »), formations en apprentissage des domaines de la Production et des Services) et du supérieur (BTS, CPGE, universitaire) les plus proches.

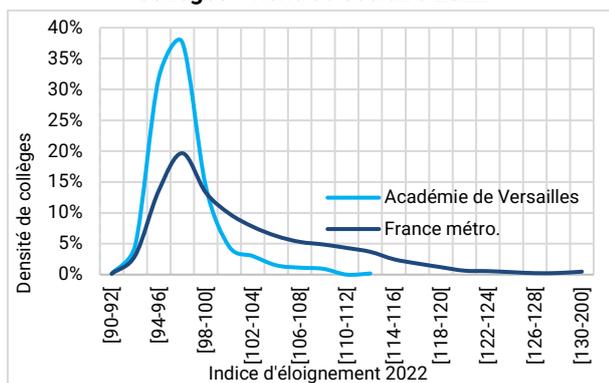
- Éloignement :

- o du collège vis-à-vis des équipements sportifs (bassins de natation, gymnases) et culturels (bibliothèques, cinémas-théâtres) ;
- o du lycée par rapport à des équipements (gare ferroviaire, théâtre) les plus proches.

Toutes les distances sont calculées selon la durée du trajet routier.

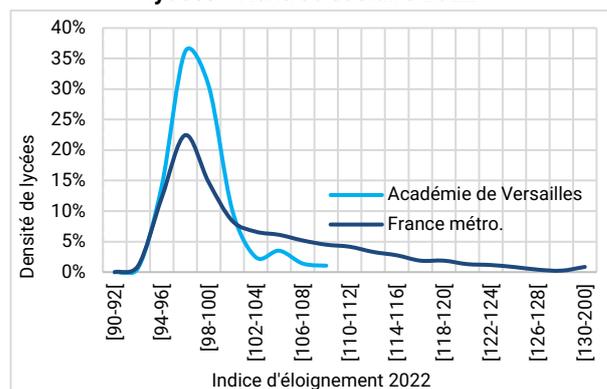
en France métropolitaine). Au niveau de l'académie de Versailles, elles varient entre 91,8 à Neuilly dans les Hauts-de-Seine et 113,9 à Bray-et-Lô dans le Val d'Oise ; la moyenne s'établit à 97,2. Pour les lycées, l'indice oscille entre 92,4 et 179,6 (pour une moyenne de 103) en France entière et entre 93,7 et 108,9 (pour une moyenne de 98) en académie. Les établissements de l'académie sont moins éloignés par rapport à ceux de la France métropolitaine. Ainsi, 74 % des collèges publics ou privés sous contrat de l'académie présentent un indice d'éloignement inférieur à 98, contre 36 % au niveau métropolitain. Ces valeurs s'établissent respectivement à 51 % et 36 % pour les lycées (graphiques 1 et 2).

Graphique 1 : Distribution des indices d'éloignement des collèges - Rentrée scolaire 2022



Source : Archipel – Traitement Dapep
Champ : collèges publics et privés sous contrat

Graphique 2 : Distribution des indices d'éloignement des lycées - Rentrée scolaire 2022



Source : Archipel – Traitement Dapep
Champ : lycées publics et privés sous contrat

Comment peut-il être utilisé ?

L'indice d'éloignement peut être utilisé pour apprécier le caractère rural d'un établissement et le comparer à d'autres ou pour analyser les différences de parcours scolaires.

La ruralité présente un lien important avec l'éloignement, et cet indice peut ainsi être rapproché de la typologie des communes de la Depp. Les 10 % des collèges et des lycées de l'académie les moins éloignés sont tous situés dans une commune urbaine très dense (principalement dans les Hauts-de-Seine). À l'inverse, parmi les 10 % des collèges (lycées) les plus éloignés 25 % (14 %) sont situés dans une commune rurale périurbaine ou périphérique peu dense. Globalement, les établissements de l'académie les

moins éloignés se situent particulièrement dans les Hauts-de-Seine et le sud-est du Val-d'Oise, des lieux très urbanisés et ayant de fortes densités de population (*cartes 1 et 2*).

Concernant le parcours scolaire, le devenir des élèves en fin de 3^{ème} semble être en partie corrélé à l'éloignement du collège : parmi les 10 % des collèges de l'académie les moins éloignés, 80,6 % des élèves de 3^{ème} poursuivent leurs études en 2^{nde} GT contre 72,8 % pour les 10 % des collèges les plus éloignés. De même, plus les collèges sont éloignés, plus le taux de poursuite d'études en apprentissage et en agriculture est élevé (*tableau 1*).

Tableau 1 : Taux de passage des élèves après la 3^{ème} par décile de l'indice d'éloignement - Rentrée scolaire 2022

Indice d'éloignement	2 ^{nde} GT	Voie professionnelle			Enseignement agricole
		Total	Dont 2 ^{nde} Pro	Dont 1 ^{ère} année de CAP	
Premier décile	80,6	15,4	12,5	2,1	0,9
D 2	73,4	22,3	18,1	2,7	1,4
D 3	70,1	26,1	21,3	3,4	1,4
D 4	74,9	20,8	16,5	2,7	1,5
D 5	74,2	21,0	17,2	2,4	1,3
D 6	73,8	21,2	17,1	2,5	1,5
D 7	74,9	20,5	15,9	2,6	2,0
D 8	74,7	20,2	15,6	2,5	2,0
D 9	73,9	21,1	15,9	2,7	2,5
Dernier décile	72,8	21,3	15,9	2,2	3,2

* : seules les inscriptions dans un CFA francilien sont disponibles.

Source : BCP – Traitement Dapep

Les statistiques affichées dans ce tableau portent sur la rentrée scolaire 2022 faute de disponibilité de la donnée apprentissage pour la rentrée 2023

Note de lecture : dans les 10 % des collèges publics ou privés sous contrat les plus éloignés de l'académie de Versailles, 1,6 % des élèves de 3^{ème} passent en enseignement agricole en France entière l'année suivante.

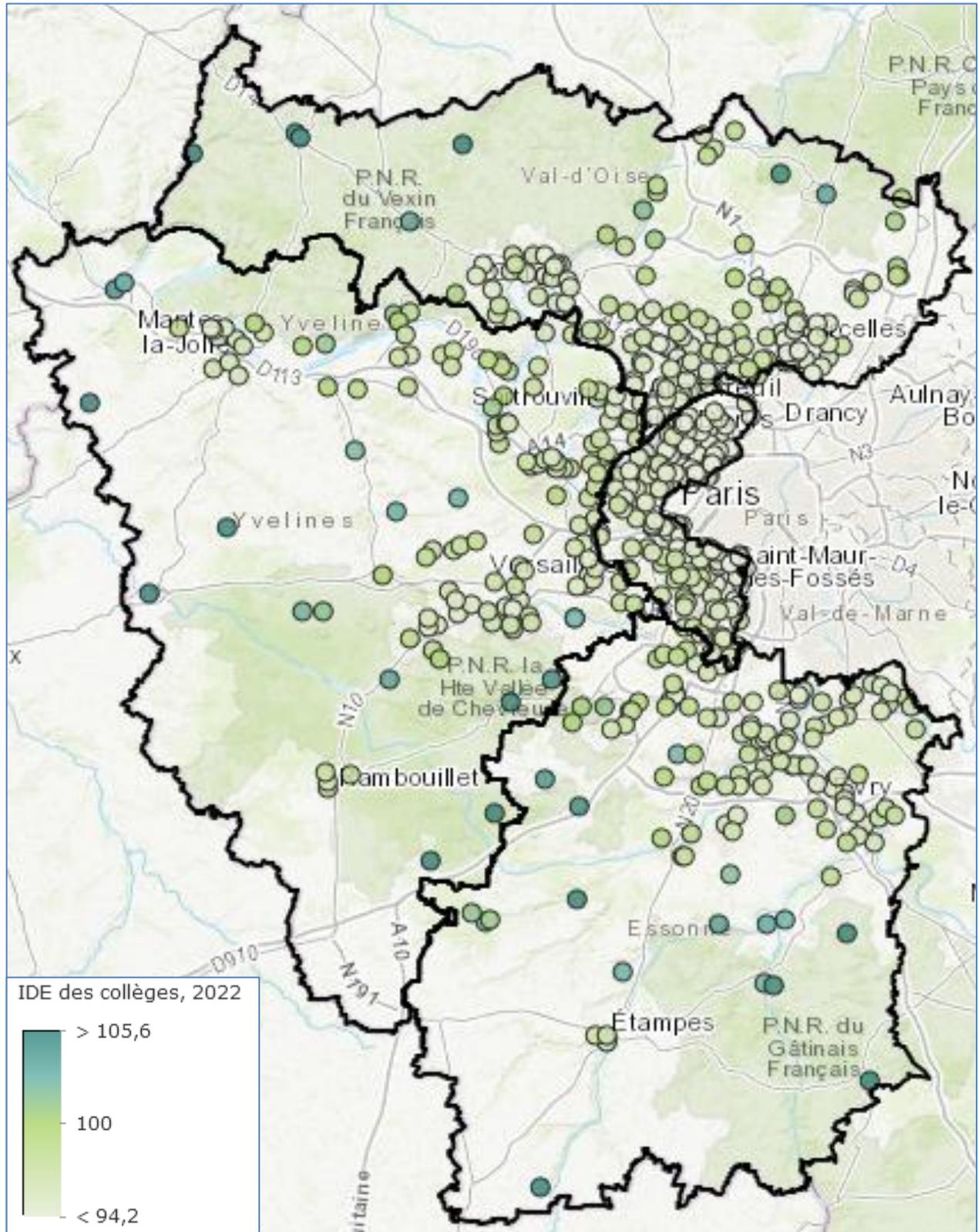
Pour en savoir plus

- Blondeau S., « La typologie des communes », *Fiches méthodologiques de la Dapep*, n°3, mars 2022.
- Dauphant F., "Une mesure de l'éloignement des lycées", *Note d'Information*, n° 23.19, Menj-Depp, avril 2023.
- Dauphant F., « Indice d'éloignement des collèges : actualisation 2022 », *Document de travail* n° 2023-M02, série « Méthodes », Menj-Depp, novembre 2023.
- Maugis s. et Touahir M., « Une mesure de l'éloignement des collèges », *Note d'information* n° 19.36, Menj-Depp, 2019.
- Maugis s. et Touahir M., « Indice d'éloignement pour les établissements scolaires », *Document de travail* n° 2019-M02, série « Méthodes », Menj-Depp, 2019.
- Touahir M., Maugis S., « Construction d'un indice d'éloignement des collèges. Une nouvelle approche de la ruralité pour les établissements scolaires », *Éducation & formations* n° 102 pp. 151-169, Menj-Depp, juin 2021.
- <https://www.education.gouv.fr/l-indice-d-eloignement-des-colleges-et-des-lycees-377771>

Carte 1 : Indice d'éloignement des collèges de l'académie de Versailles – Rentrée scolaire 2022

Cliquer sur cette carte ou le lien suivant pour accéder à l'application dynamique

<https://portail-sig.ac-versailles.fr/portal/apps/webappviewer/index.html?id=9c31f142dae34002a01c9cd74c7b0172>

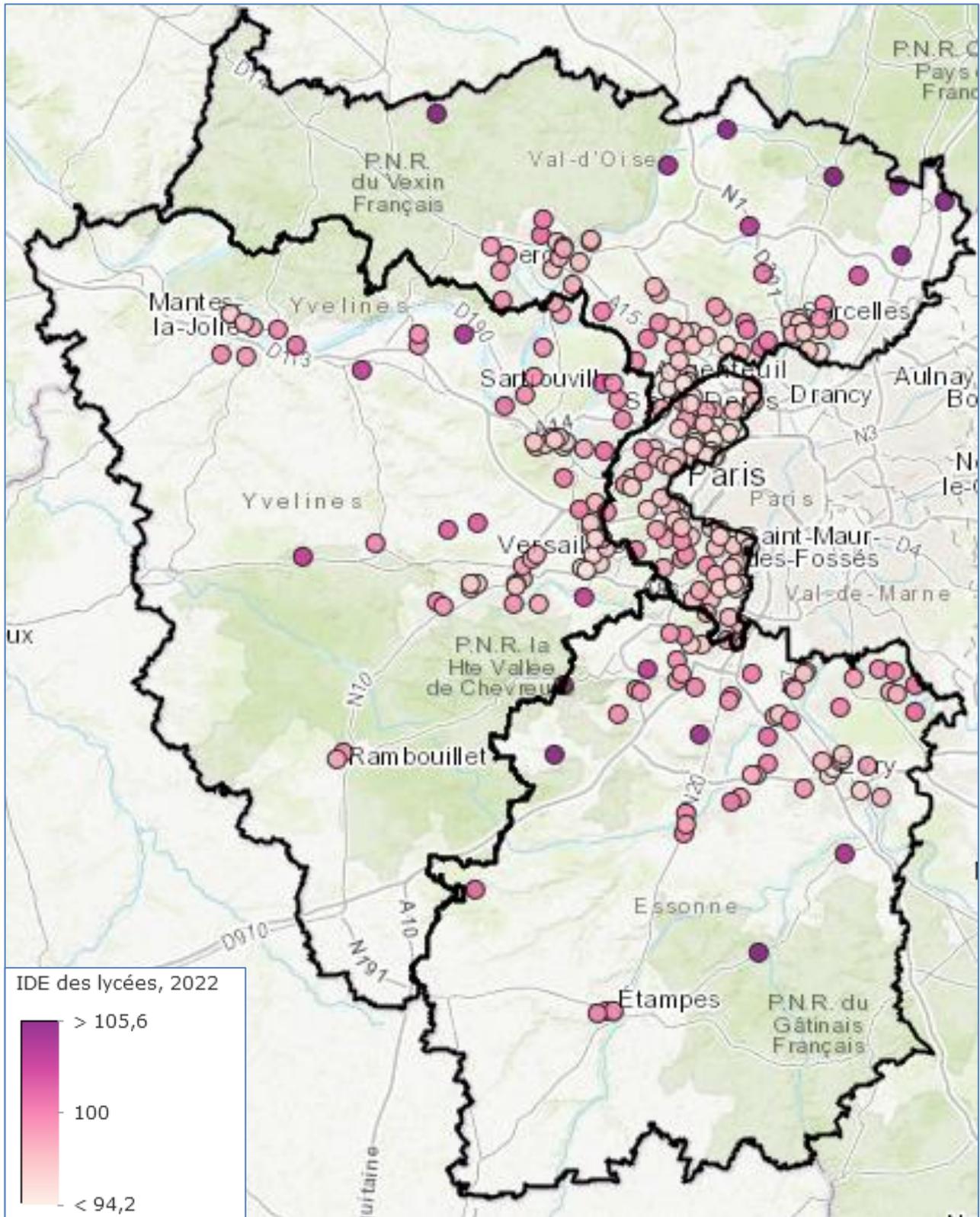


Source : Archipel – Traitement Dapep
Champ : collèges publics et privés sous contrat

Carte 2 : Indice d'éloignement des lycées de l'académie de Versailles – Rentrée scolaire 2022

Cliquer sur cette carte ou le lien suivant pour accéder à l'application dynamique

<https://portail-sig.ac-versailles.fr/portal/apps/webappviewer/index.html?id=9c31f142dae34002a01c9cd74c7b0172>



Source : Archipel – Traitement Dapep
Champ : lycées publics et privés sous contrat